

# Mesures Agri-environnementales et Climatiques 2019 : c'est parti !

7 projets agro-environnementaux sont ouverts à la contractualisation pour la campagne MAEc 2019 (1<sup>er</sup> avril - 15 mai).

Les Mesures Agri-environnementales et Climatiques répondent aux enjeux NATURA 2000, zones humides et espèces protégées

Les 7 territoires sont concernés :

- Bas-Armagnac
- Territoires prioritaires CATZH (Cellule d'Assistance

Technique Zones Humides)

- Sites NATURA 2000 des Etangs de l'Armagnac, de la Gélise et Midou-Ludon et leurs zones d'influence

- Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou (site Natura 2000 et zone d'influence)

- Vallée et Coteaux de la Lauze (Site Natura 2000 et zone d'influence)

- Cavités et coteaux en Quercy Gascogne (Site Natura 2000 et zone d'influence)

- Zones humides de la Gascogne Toulousaine à l'Isle Jourdain

- Préservation des prairies humides et inondables à Jacinthes de Rome (Gers)

- Préservation des prairies humides et inondables à Jacinthes de Rome (Haute-Garonne, Tarn et Ariège)

**Pour toute information, contacter : ADASEA du GERS, 05 62 61 79 50 - site Internet ADASEA : <http://www.adasea32.fr/>**